GROUPE DE RECHERCHE
RHÔNE-ALPES SUR
LES INFRASTRUCTURES ET L'EAU

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 24 mars 2016

Comme chaque début d'année, depuis 2008, le Graie publie les résultats de son observatoire régional des SPANC. Que nous apprend cette nouvelle année d'enquête ?

L'Observatoire des SPANC du GRAIE s'étend sur les 8 Départements de Rhône-Alpes ainsi que sur les Départements du Jura et de la Saône-et-Loire. Les 3 dernières enquêtes ont été élargies à la région PACA, via l'ATANC PACA, ainsi qu'à la Corse.

Une représentativité en constante amélioration

L'observatoire sur Rhône-Alpes, Jura et Saône-et-Loire a vu sa représentativité s'améliorer au fil des ans. Ce sont ainsi 432 SPANC qui ont été interrogés pour l'enquête sur l'exercice 2014, représentant 94 % des communes, 96 % de la population du territoire, et plus de 400 000 installations d'ANC. Le taux de réponse suit la même tendance pour atteindre 61 % en moyenne en 2014, et jusqu'à 85 % sur certains départements.

Un aperçu de ce que nous apprend l'enquête 2014

► Des services qui grossissent, une gestion majoritairement en régie

Les transferts de compétence ANC à l'échelle intercommunale et les fusions successives des SPANC s'accélèrent. Les services s'organisent sur des territoires plus étendus. En 2014, sur Rhône-Alpes, Jura et Saône-et-Loire, les SPANC communaux représentent 47 % des 432 SPANC, mais seulement 5 % du parc d'ANC. Le nombre de communes desservies par les SPANC intercommunaux augmente de 15 % en moyenne entre 2013 et 2014, pour atteindre, par exemple, 15 communes par SPANC en moyenne pour les communautés de communes. Cette dynamique tend à se poursuivre, sous l'effet notamment de la loi NOTRe.

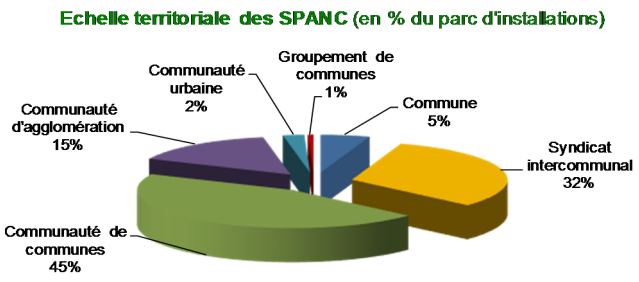

En parallèle, la gestion en régie avec du personnel technique en interne gagne du terrain. Elle concerne 47 % des SPANC qui couvrent 81 % du parc d'installations. Les marchés et délégations de services se retrouvent en effet d'avantage chez les SPANC de plus petite taille : 77 % des SPANC couvrant moins de 400 installations ont fait ce choix de gestion contre 13 % pour les plus de 1300 ANC.

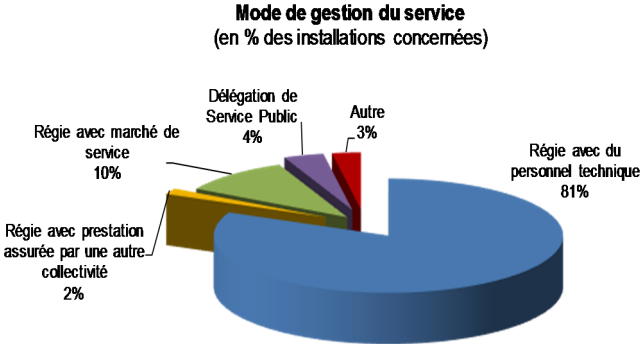

► Un parc d'ANC sous la loupe des SPANC

Depuis leur création, 67 % des SPANC ont contrôlé l'ensemble de leur parc, ce qui représente près de 80 % du parc total. 23 % du parc contrôlé est classé non conforme avec danger pour la santé ou risque pour l'environnement, ce qui représente autour de 54 230 ANC à réhabiliter sous 4 ans (1 an en cas de vente).

Etat du parc contrôlé, au 31/12/2014
(sur 264 réponses - 240987 installations)

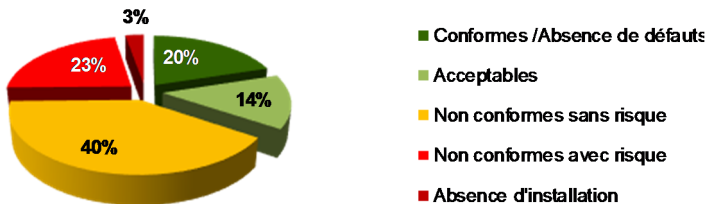

La part des filières "traditionnelles" dans le parc contrôlé reste majoritaire, avec près de 33 % des ANC contre 3.5 % pour les filières compactes agréées. Toutefois, la part de marché de ces dernières semble augmenter, avec 40 % du parc neuf en 2014, contre 20 % en 2013 (sur l'échantillon des 60 SPANC ayant répondu).

► Des actions complémentaires d'appui aux usagers

Au-delà de leurs compétences obligatoires, 37 % des SPANC proposent des opérations groupées de réhabilitation, par une animation (24 %) ou une maîtrise d'ouvrage publique des études et/ou travaux (13 %). 23 % des SPANC proposent par ailleurs des vidanges groupées, par une MO publique (18 %) ou une animation (5 %).

► **Pour en savoir plus**, rendez-vous sur : http://graie.org/graie/observanc/observanc.htm, où vous trouverez les synthèses statistiques des 8 années d'enquête sur Rhône-Alpes, Jura et Saône-et-Loire, précédées d'une présentation des principaux résultats illustrés de graphiques, ainsi que les 3 années de résultats étendus à la région PACA.

L'observatoire régional des SPANC, pourquoi et comment ?

L'observatoire des SPANC a pour vocation d'établir un état des lieux régional des SPANC - leur organisation, leurs compétences et leur activité annuelle - ainsi que du parc d'ANC - son état et les filières. Cette analyse permet notamment aux SPANC de positionner leur structure dans le contexte régional et d'établir les indicateurs RPQS. Elle constitue également "un outil de connaissance précieux pour l'acquisition de données au niveau départemental" témoigne Yohann Giraud, du SATAA de l'Isère.

Mis en place en 2007 par le réseau des acteurs de l'ANC du Graie, qui regroupe des SPANC, des SATAA et leurs partenaires institutionnels, il est alimenté par une enquête annuelle animée par le Graie. Ce travail est réalisé en collaboration avec les Départements couverts par l'observatoire, qui contribuent à l'établissement des listes de diffusion, à la sollicitation des SPANC, à la validation des données saisies ainsi qu'à la diffusion des résultats. Cette démarche bénéficie du soutien de l'Agence de l'Eau RMC et du Ministère en charge de l'Environnement.

A propos du Graie

Le Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau est une association loi 1901 qui vise à faire de l'information et de la mise en relation des acteurs régionaux de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire (notamment représentants des collectivités, bureaux d'études, services de l'état et organismes de recherche).
Ses domaines d'interventions sont : Eaux pluviales et aménagement, gestion des milieux aquatiques, Eau et santé et assainissement (assainissement non collectif, autosurveillance des réseaux d'assainissement, gestion des sous-produits de l'assainissement, effluents non domestiques).

Ses modes d'action sont :
-- l'animation de groupes de travail et de réseaux d'échanges ;
-- l'organisation de conférences, journées d'information et réunions d'échanges ;
-- la rédaction d'ouvrages scientifiques, techniques ou de sensibilisation.

Pour plus d'information : http://www.graie.org

Contact Presse

Lucie Dupouy, chargée de communication, Tel : 04 72 43 83 68, asso@graie.org
Elodie Sanchez-Collet, chargée de mission ANC, Tel : 04 72 43 61 75, reseaux@graie.org